1.3 Définir une démarche et choisir les bons outils pour mener une conduite de projet efficace et assurer la qualité de l'aménagement

☑ **Choisir une procédure adéquate.**
– Adapter la procédure définie au degré de complexité du projet, aux contraintes de temps, aux particularités du programme ou du lieu
– Organiser mise en concurrence en vue de la désignation d'une équipe pluridisciplinaire dans le cas d'un projet comprenant des enjeux que le maître d'ouvrage estime ne pas pouvoir appréhender seul
– Définir la procédure en concertation avec les autres services, le BMa

☑ **Définir de(s) périmètre(s) pertinent(s) ?**
– Définir une zone d'étude (généralement plus large que la zone d'intervention) de manière pertinente en fonction des enjeux identifiés (échelle, usages, maillage)
– Définir une zone d'intervention de fa on pertinente et précise

☑ **Formuler, en amont du projet les motivations pour un projet d'aménagement et les enjeux liés**
– Initier l'aménagement de l'espace public au départ d'une ou plusieurs problématique(s) préalable(s) définie(s) et objectivée(s)
– Élaborer un état des lieux contextuel large, voire des études préalables
– Élaborer une contextualisation par rapport aux outils réglementaires et stratégiques –locaux et régionaux
– Aboutir à la formulation d'une demande claire par l'ensemble de ces informations

☑ **Définir les orientations du projet**
– Définir les objectifs d'aménagement en termes d'ambiance, d'identité, de fonctionnalité, de convivialité, de partage de l'espace et de vivre ensemble
– Définir un cadre programmatique assez clair pour permettre aux futurs auteurs de projet de donner une réponse spatiale qualitative
– Définir le programme de l'aménagement de sorte à répondre aux besoins actuels tout en laissant la possibilité de développements futurs souhaitables (résilience 1 //backcasting 2)

☑ **Définir clairement le processus de décision**
– Définir et prioriser les objectifs d'aménagement de manière suffisamment claire pour guider les choix d'aménagement qui devront être opérés
– Définir et respecter des moments précis de décision
– Acter et transmettre de manière valable les décisions aux personnes concernées
– Formuler des solutions d'aménagement en s'appuyant sur des scénarios permettant une analyse comparative circonstanciée afin de constituer une aide à la décision

☑ **Mettre un outil de communication et d'échanges d'informations en place pour assurer le suivi du processus**

☑ **Faire un calendrier justifié et raisonnable.**
– Établir un planning coordonné, définissant les étapes du processus, (les moments de concertation, de décision, délais de subsidiation) de manière réaliste et régulièrement mis à jour.

☑ **Assurer un suivi budgétaire rigoureux et le mettre à jour.**

☑ **Mettre une phase test de l'aménagement de l'espace public en place**
– Définir une méthode d'observation de manière pertinente
– En retirer les renseignements et les faire alimenter les ajustements du projet

☑ **Intégrer la question de la gestion de l'espace public dès le début de la conception du projet**
– Envisager la gestion de manière réaliste par rapport aux moyens humains et financiers à disposition
– Établir un plan de gestion

☑ **Faire un cahier des charges et des plans clairs**
– Définir les objectifs d'aménagement afin guider les choix et leurs modalités d'exécution
– Préciser le niveau de détail attendu

☑ **Assurer un suivi au niveau de la conception, de la réalisation et de la gestion aux différentes étapes.**
– Faire des ajustements du projet durant la phase de réalisation, puis de gestion.
En fonction d'une évaluation de la qualité et la justesse de l'aménagement.
En cohérence par rapport aux objectifs du projet et à des critères d'appréciation.
En concertation avec les acteurs concernés.
Garantir la propreté et l'entretien des lieux, éviter leur dégradation, assurer le remplacement du mobilier dégradé.
– Garantir la sécurité lors du chantier

1. *La Résilience désigne la capacité ici en l'occurrence d'un aménagement d'espace public à retrouver sa fonctionnalité suite à un changement contextuel perturbateur.*
2. *Le backcasting est une méthode prospective dont le point de départ est la vision d'une réussite , d'un futur souhaité à plus long terme que ne le requiert la seule réponse aux besoins actuels. Partant de cela, la rétrospective vers le présent permet d'initier une stratégie pour progresser vers cette vision.*

Applications



Rue Henri Bergé

- S'inscrire dans un contrat de quartier et profiter d'un processus participatif complet
- Installer un local de permanence dans le quartier
- Atteindre toute la population
- Communiquer régulièrement via un journal de quartier

En savoir plus

Ressources

Cadre normatif

- **Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)**, Région de Bruxelles Capitale, Région de Bruxelles Capitale (2001)

Outils

- **Marche à suivre / M.A.S.**, bMa Bruxelles, bMa Bruxelles (2014)
- **Plan de Qualité Paysagère et Urbanistique pour l'espace public de la zone Canal**, Région de Bruxelles Capitale, Région de

Bruxelles Capitale

- **Publication annuelle]pyblik[2014-2015**,]pyblik[,]pyblik[(2015)
- **Vade-Mecum projets publics d'architecture**, bMa, bMa (2014)

Pour en savoir plus

- **A World of Strangers. Order and Action in Urban Public Space**, Lynn Lofland, Basic Books (1973)
- **Het ontwerp van de openbare ruimte**, Meyer, Han, SUN (2006)
- **La commande publique architecturale: aspects théoriques et pratiques**, Philippe Flamme, Larcier (2002)
- **Les espaces publics urbains. Recommandations pour une démarche de projet**, Cabanieu, Jacques, MIQCP (2001)
- **Reflectie/Reflexion 2007-2010**,]pyblik[,]pyblik[(2010)
- **Sociologie des villes**, Yankel, Fijalkow, La Découverte (2004)
- **The City as a Bazaar in Open City: Designing Coexistence**, Reijndorp, Arnold, SUN (2009)
- **The morality of Urban Public Life**, Lofland, Lynn, Places Journal (1989)
- **Ville, ordre et violence: formes spatiales et transaction sociale**, Rémy, Jean; Voyé, Liliane, Presses Universitaires de France (1981)